

Réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. CANTAN Cyrille, M. GERIN Stéphane, Mme MONTET Stéphanie, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno

Excusés : M. DUBOIS Olivier, M. IRLES Florian, M. ELIE Michel, Mme COLLOUD Colette, Mme MENTHON Dorothee, M. COLLOUD Amaury,

M. DECORZENT Laurent a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour :

- *Subvention au comité des fêtes de Reyvroz*

Le Conseil Municipal accepte cette modification.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 9 septembre 2022.

URBANISME

➤ PC accordés

- PC7422222B0006 – Mr FONTANEL et Mme DUBOIS-JULIENNE– Lotissement La Fruitière

➤ DP accordées

- DP7422222B0009 – Mr COLLOUD Jean-Claude – 128 Route des Deux Sapins – Peinture soubassement et volets – avis favorable
- DP7422222B0010 – Mr MORINO Alexis – 65 Impasse d'Outane – Changement de toiture – avis favorable

EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ Approbation zonage d'assainissement – volet eaux pluviales et volet eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que le zonage de l'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique, conjointement avec celle du PLUi-H.

Après relecture, il s'avère que deux secteurs (Les Granges et Vers le Pré), dont le réseau d'assainissement collectif a été réalisé en 2018, ne sont pas répertoriés sur les plans.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver cependant le zonage tel que présenté mais de faire mettre à jour prochainement ce dernier.

BUDGET

➤ Subvention comité des fêtes de Reyvroz

Monsieur le Maire explique qu'afin de soutenir le nouveau comité des fêtes qui vient de se créer sur la commune, il souhaite attribuer une subvention de démarrage de 1.000 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

➤ Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives à la taxe d'aménagement, et notamment l'article L331-2 qui prévoit que « *tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI ou du groupement de collectivités* »

A partir de 2023, il propose de fixer à 10% le taux de reversement du produit de la taxe perçue par la commune en N-1, étant entendu que le montant ainsi reversé contribuera à financer pour partie les travaux d'investissement de voirie réalisés par la CCHC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le reversement, à compter de 2023, par la commune à la CCHC, de 10% du produit de la taxe d'aménagement perçue en N-1.

VOIRIE

➤ Sécurisation RD26/RD126

Les travaux sur le secteur du carrefour RD26/RD126 sont achevés.

L'aménagement de la placette devant la mairie reste à réaliser.

Les travaux se poursuivent le long de la RD26 jusqu'à la route du Perrozet.

DIVERS

➤ Demande de financement par la Région de 2 abris bus

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture des abris bus est de compétence Régionale. A ce titre, une demande va être faite pour la fourniture des 2 nouveaux abris sur la RD26.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande auprès de la Région.

➤ Motion de soutien au conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais

Monsieur le Maire fait par au conseil d'une demande de motion de soutien de la part de l'EHPAD du Haut-Chablais.

Lecture faite, le conseil, à l'unanimité, accepte cette démarche.

➤ Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Cette année, la cérémonie intercommunale du Brevon aura lieu à Reyvroz. Elle sera organisée à 10h devant le monument aux morts avec la participation des enfants de l'école élémentaire et des représentants des 3 autres communes.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Accès réserve de chasse du Cheresson

L'accès à la réserve fait l'objet d'un arrêté municipal pendant la période de chasse. Une chaîne ferme l'accès depuis le départ du chemin mais il est constaté que de nombreux automobilistes (4x4) utilisent un autre chemin pour y accéder. Il sera demandé à la société de chasse de prévoir la fermeture de cet autre chemin.

➤ Centre de loisirs de Bellevaux

Lors de la rencontre, le 29 septembre, des maires des 4 communes du Brevon et le l'association gestionnaire du centre de loisirs (AFR), il a été proposé que les 3 communes dont les enfants profitent de ce centre participent à son financement. Actuellement, seule la commune de Bellevaux équilibre le budget de l'association. Pour Reyvroz, ce sont 8 enfants qui ont profités de ce service en 2022.

Il est demandé à l'AFR de nous proposer une convention qui sera étudiée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Prochain Conseil Municipal le 02 Décembre 2022 à 19h.

Secrétaire de séance

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

